

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2004**

Présents : MM. VALLE – AGOPIAN – DUVERT – ESPART – FANTUZZO – GALLO –  
LACROIX - PLUMENSI - ROBERT  
Mme CALAC - ZIADI

Procuration : Mme BERTRAND a donné procuration à M. VALLEE  
M. SAUVAGE a donné procuration à M. GALLO

Secrétaire de séance : Mme ZIADI Rosita

La séance est ouverte à 18 heures 30 par le Maire

### Observation sur le compte rendu de la réunion du C.M. du 17 décembre 2003

Deux interventions sont à retenir concernant le chapitre sur la charte d'aménagement du SICOVAL.

Tout d'abord, M. PLUMENSI a émis des critiques sur la rédaction du compte rendu du précédent Conseil Municipal. Toutefois, estimant que les conclusions de ce compte rendu étaient exactes dans leurs faits sur ce sujet, M. PLUMENSI ne s'est pas opposé à l'acceptation du présent chapitre.

M. DUVERT a fourni au Conseil une liste de modifications à effectuer (document en annexe). Il a aussi souligné le fait que le compte rendu du 17 décembre était incomplet sur des éléments essentiels du débat et notamment les différences de point de vue entre M. PLUMENSI et le reste du Conseil.

M. Le Maire a tenté de recentrer les débats et, après quelques interventions de M. ROBERT et M. AGOPIAN, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

### **Ordre du Jour**

#### **Remarque préliminaire**

M. le Maire a préalablement déclaré souhaiter retrouver l'osmose qui animait jusqu'alors le Conseil Municipal. Il a alors proposé de n'aborder le premier sujet à l'ordre du jour que plus tard après le vote du budget, jugé prioritaire. Il a aussi soumis l'idée d'un Conseil Municipal spécifique en avril sur la réorganisation des tâches et les responsabilités de chacun.

Ceci ne fut pas accepté par M. AGOPIAN et M. ROBERT pour qui rien ne justifiait de modifier l'ordre préétabli des sujets.

M. ROBERT a alors demandé à lire une lettre adressée par M. PLUMENSI au Président du SICOVAL. Selon M. ROBERT, cette lettre mettait en cause l'honnêteté des conseillers municipaux lors de la rédaction de la Charte du SICOVAL. M. PLUMENSI a vivement réagi déclarant notamment que la lettre était personnelle et que M. ROBERT n'avait pas à la posséder.

#### **Concernant l'information au journal municipal**

Avant d'entamer le débat et malgré la volonté exprimée de M. le Maire d'en reparler en avril lors d'un prochain conseil municipal, M. AGOPIAN a tenu à lire une lettre signée par lui-même et M ROBERT. Dans ce texte rédigé par MM AGOPIAN, ROBERT, DUVERT, ESPART et Mme CALAC, ils soulignent leur profond désaccord, au sujet des méthodes employées lors de la conception du journal municipal.

Malgré la proposition du Maire d'en débattre en avril, ils ont demandé un vote du Conseil sur le texte (disponible en annexe) proposant une refonte du journal et le refus désormais de toute « intervention extérieure » lors de son élaboration.

Après diverses réactions venant des différentes parties en présence, le vote s'est déroulé.

**Vote à bulletin secret :**

**Pour les modifications proposées : 6 voix**

**Contre les modifications proposées : 7 voix**

Les propositions de MM. AGOPIAN, ROBERT, DUVERT, ESPART et Mme CALAC ont donc été refusées et un débat sur ce point aura bien lieu en avril.

Devant le résultat du scrutin, MM. AGOPIAN, ROBERT, ESPART et DUVERT ont alors quitté la séance en soulignant leur volonté de présenter leur démission.

A la suite de cet évènement, Mme CALAC a confirmé sa démission et a quitté à son tour la séance.

Le quorum n'étant plus atteint, la séance a dû être ajournée.

Fait à GOYRANS, le 19 Mars 2004

Le Maire

J.C. VALLEE

La secrétaire

R. ZIADI

Les Conseillers Municipaux